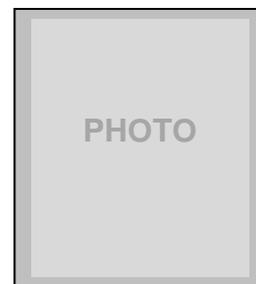




Lycée Jean-Baptiste Kléber
Strasbourg



(2 Photos d'identité pour la Vie scolaire du F)

Fiche d'inscription en 1^{re} année de Classe Préparatoire

À retourner obligatoirement à : cpge-kleber@ac-strasbourg.fr avant le : 20 août 2019

Consigne particulière : Inscrire dans l'objet du mail : FILIERE-NOM-PRENOM

Filière et Internat (Selon Acceptation ParcoursSup)		
Economique	<input type="checkbox"/> ECE1	<input type="checkbox"/> ECS1
Scientifique	<input type="checkbox"/> MPSI	<input type="checkbox"/> PCSI
Langue vivante (LV2 Facultative pour filière scientifique)	LV 1	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> allemand
	LV 2	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> arabe <input type="checkbox"/> autre :
Régime :	INTERNE	<input type="checkbox"/> Remarque : Chèque de caution à remettre le jour de la rentrée des internes (dimanche 1 ^{er} septembre 2019).
	EXTERNE	<input type="checkbox"/>
	DEMI-PENSIONNAIRE (Étudiant au repas)	<input type="checkbox"/>

Identité de l'Étudiant

Nom de l'étudiant :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Prénoms :	
Date de Naissance :	Lieu de Naissance :
Nationalité :	Boursier : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en attente de réponse <input type="checkbox"/> non

Coordonnées de l'Étudiant (e)

Adresse :	Téléphone Portable (OBLIGATOIRE) :
Code Postal :	Téléphone Fixe :
Ville :	Email : @.....
N° INE :	

Scolarité antérieure

Nom de l'établissement :	Année :
Ville :	Classe :
Série Baccalauréat :	Option :

Responsable Légal (e) 1 : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <u>Nom</u> : <u>Prénom</u> : <u>Code Postale</u> : <u>Ville</u> : <u>Profession</u> :	<u>Lien de Parenté</u> : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre : <u>Téléphone fixe</u> : <u>Portable</u> : <u>Email</u> :@.....
---	--

Situation des parents : Mariés Célibataires PACS Divorcés Séparés Veuf (ve)
 Conformément à la circulaire n° 94-149 du 13 avril 1994, indiquez ci-dessous les coordonnées du second représentant légal.

Responsable Légal (e) 2 : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <u>Nom</u> : <u>Prénom</u> : <u>Code Postale</u> : <u>Ville</u> : <u>Profession</u> :	<u>Lien de Parenté</u> : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre : <u>Téléphone fixe</u> : <u>Portable</u> : <u>Email</u> :@.....
---	--

Frères et Sœurs		
<u>Noms et Prénoms</u> :	<u>Date de Naissance</u> :	<u>Etablissement pour l'année à venir</u> :
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent dossier
 Nom prénom de l'étudiant (e) majeur (e) ou du responsable légal

Fait à le

Étudiant :	Responsable légale 1 :	Responsable légale 2 :

RAPPEL DES SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE FRAUDE

- Ⓞ **Art 433-19** : "Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7623 € d'amende le fait, dans un acte public ou authentique, ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique, et hors les cas où la réglementation en vigueur autorise à souscrire ces actes ou documents sous un état civil d'emprunt.
 1° De prendre un nom ou un accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil ;
 2° De changer, altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil."
- Ⓞ **Article 313-1** : "L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.
 L'escroquerie est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 381 123 € d'amende."

2) AUTRES CONSEQUENCES D'UNE FRAUDE OU D'UNE FALSIFICATION

Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'utilisateur que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'acte accordé. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit.